

Projet éolien Haute-Chaudière (HCH)

Première partie de l'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Complément d'information fourni par Hydro-Québec (à titre de personne-ressource)

Éléments d'information en réponse aux questions émises en audience et pour lesquelles une réponse écrite a été demandée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

L'équipe d'Hydro-Québec souhaite ici fournir des éléments d'information en réponse aux questions émises en audience le 4 février 2025 et pour lesquelles une réponse écrite a été demandée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Question 1 – En référence à la cible de 75 % de décarbonation indiquée dans le plan 2035 :

Comment l'énergie produite par HCH va contribuer au 75 % de décarbonation?

Le projet va contribuer à répondre aux besoins importants en électricité prévus dans les prochaines années, dont la majeure partie provient des initiatives favorisant la décarbonation. Il n'est pas possible de « peindre » les électrons produits par un projet éolien spécifique.

Quelle est la méthodologie d'Hydro-Québec pour déterminer qu'un projet de raccordement de parc éolien est pour rencontrer la décarbonation ou pour un projet de croissance?

Voir réponse précédente.

Comment a été déterminée la cible de 75 % de décarbonation?

Le Québec s'est lancé dans la transition énergétique. Pour y arriver, le gouvernement du Québec a fixé deux cibles :

- D'ici 2030 = diminution de 37,5% GES
- À l'horizon 2050 = atteindre la carboneutralité

Pour atteindre ces cibles, on doit remplacer progressivement les sources d'énergies fossiles, par des sources d'énergies propres et renouvelables, comme l'hydroélectricité, l'éolien ou le solaire.

Dans ce contexte, Hydro-Québec doit prévoir la demande en électricité et se préparer pour continuer de répondre à cette demande, en fonction de ces cibles.

Dans son Plan d'action 2035, Hydro-Québec prévoit une croissance de la demande d'électricité de 60 TWh au cours de la période allant de 2023 à 2035. De ce 60 TWh, 46 TWh sont nécessaires pour répondre aux initiatives de décarbonation dans les secteurs de l'électrification des transports, pour les bâtiments résidentiels et commerciaux ainsi que pour les activités industrielles, ce qui représente 75% des besoins totaux.

Question 2 – En référence au plan 2035 de Hydro-Québec (le Plan), quel est l'effort pécuniaire investi par Hydro-Québec pour la priorité 2 du Plan par rapport à la priorité 3?

Les données financières publiques en lien avec le Plan d'action sont présentées au tableau Sommaire des investissements et des charges d'exploitation nécessaires, à la page 22.

Par ailleurs, ce n'est pas qu'une question d'investissement, c'est plutôt une question de cible et des meilleurs moyens à prendre pour les atteindre. Autrement dit, la priorité 2 (Mieux consommer) dépend non seulement des sommes investies, mais aussi de la contribution de l'ensemble de la clientèle (résidentielle, commerciale, industrielle) pour participer à l'effort collectif.

La cible d'économies d'énergie d'ici 2035 est de 21 TWh soit l'équivalent de la consommation de 1 million de maisons. Cela représente environ 30 % du besoin d'ici 2035. Il s'agit d'une cible ambitieuse, qui nécessitera un effort collectif pour l'atteindre.